

L. 7.
2/2. X. 12.Légation de Suisse Paris Rome, le 23 Octobre 1912
en Italie.

POLITISCHES DEPART.

+ 29.-OKT.-1912 +

N^o 24. IX. a. 1.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de faire suite à la lettre que j'ai eu l'avantage de vous adresser en réponse à la dépêche que vous avez bien voulu m'envoyer sous la date du 18 c. au sujet du manuel de géographie du Prof. Gerolamo Olivati, édité depuis 10 ans, manuel revu et augmenté par le Prof. Marina, actuellement à la Spezia.

Je me suis procuré ce manuel qui m'avait du reste déjà été signalé de Berne au mois de Mars dernier, comme peu correct mais sans qu'on y eût attaché grande importance.

En tous cas ce manuel n'est pas le manuel officiel des écoles militaires et navales italiennes "nouvellement" introduit qui à page 280 devait contenir le passage cité par le Bund. C'est évidemment un autre manuel et je persiste dans la supposition que le Bund n'a jamais eu le manuel cité par lui sous le même titre. Je vois une personne qui m'a dit avoir prié le Bund de préciser le manuel qui devait contenir le passage dont il a donné le texte incriminé, qui devait constituer la preuve de l'irréductibilité officielle italienne et qui, en Suisse, a tant excité les esprits.

Au Département politique

Berne



contre l'Italie: le Bund a persisté dans un
 unitisme que la personne en question
 interprète comme moi. C'est fâcheux,
 car le Bund, imprimé à Berne, passe à
 l'étranger, non seulement en Italie, pour jour-
 nal important et, quoique à tort, pour journal
 officieux.

Jusqu'à preuve contraire j'ai gardé donc mon
 opinion au sujet du manuel du Bund
 et, si vous le voulez bien, j'ai considéré cette
 question comme terminée.

Quant au manuel Olivati reçu par Marina
 je l'ai analysé. Certes qu'au premier abord
 et surtout si on lit ce qui nous concerne isolé-
 ment, notre sentiment, notre dignité pa-
 triotiques se trouvent choqués. Mais si l'on
 réfléchit au système adopté par les auteurs
 de ce manuel de subdiviser les différentes parties
 du globe terrestre en régions, la première impression
 s'efface et donne lieu à une critique plus
 sereine sur la valeur scientifique du manuel
 et sur la portée de certaines expressions qui
 manquent de correction au point de vue
 international. Et pour mon compte je
 finis par exclure des auteurs toute intention
 irrédentiste, tout en admettant que le tournure

de phrases pour la région italique diffère de
 celle employée pour les autres régions. Nous
 serions du reste, quant à la région italique,
 en très-bonne compagnie avec la grande
 Bretagne, la France, San Marino et l'Autriche
 Hongrie. Quant à la région gallique nous
 sommes, pour les Cantons de langue fran-
 caise, en compagnie avec la Belgique et le
 Luxembourg. Et quant à la région germa-
 nique, nous nous trouvons avec l'Autriche-
 Hongrie, la Hollande et le Danemark.
 A cause de la multiplicité des nationalités
 qu'elles comprennent, la Suisse, la Grande
 Bretagne et l'Autriche-Hongrie se trouvent,
 par le système des régions, démembrées géogra-
 phiquement. Cela n'empêche pas que le juge-
 ment contenu comme conclusion des
 notices données sur l'ensemble de la
 Confédération suisse (page 297) soit des plus
 flatteurs. Le Prof. Olivati avait été officier d'in-
 fanterie. D'après les renseignements que
 j'ai recueillis sur lui, il n'était pas tant
 apprécié comme valeur scientifique que
 comme bon enseignant et pour son caractère
 calme. Il ne paraît pas qu'il s'occupât beaucoup

de politique. Je n'ai pas encore de renseignements précis sur le "Prof." Marinella.
 Il y a quelque autre manuel de géographie qui mentionne aussi les pays de langue italienne ne faisant pas partie du Royaume d'Italie et on m'a parlé d'un manuel qui on n'a pas su me préciser et que je n'ai pu trouver encore, qui à propos de Malte, de la Corse etc. contiendrait la remarque "pays italiens qui ne font pas encore partie du Royaume." Ce sont des locations blâmables, incorrectes, certes. Mais j'ai entendu dire qu'en France il ne manque pas de personnes qui considèrent Genève comme devant appartenir à la France et en Allemagne il ne manque pas de pangermanistes qui font le pendant, pour le moins, des irrédentistes italiens. Et pourtant nous ne nous en préoccuons pas outre mesure de ces manifestations. D'ailleurs elles ne datent pas d'aujourd'hui et elles ne paraissent pas prendre plus d'importance aujourd'hui qu'elles n'en avaient autrefois. Ces manuels ne sont pas plus dangereux que ne le sont la lecture

Légation de Suisse
en Italie.

Rome, le

du Dante qui dit:

„ presso del Guarnaro (Istrie)
„ che Italia chinde e i suoi terminini bagna.
et celle du Töbargue qui a chanté:

„ il bel paese ove it si suona
Che Appennin parte e il mar circonda e l'Alpe!
Les Italiens ont été, de tous temps, tellement habitués par leurs poètes à la description des limites de l'Italie que ce n'est point de l'indifférence pour eux. Et si un étranger leur fait remarquer l'impression que cela fait au dehors, ils s'en étonnent et sont surpris de l'importance qu'on y donne. Ceci naturellement en ligne générale. Les seules tendances irrédentistes qui survivent encore, mais plutôt faiblement, dans l'âme populaire de certaines régions d'Italie (et nullement dans le Gouvernement) sont celles dirigées vers le Trentin. Quant à Trieste, personne en Italie ne pense sérieusement qu'elle puisse jamais être italienne. Quant à Malte, à La Corse, à Nice et au Tessin, aucune personne sérieuse n'y pense. Il y a quelques journalistes italiens et quelque écrivain nationaliste qui ont

en devoir, en confondant Berne avec
 Vienne, prendre la défense du Tessin
 et lui donner de bons conseils. Mais le
 Tessin leur a fait comprendre qu'il avait,
 comme tout autre Canton, les moyens
 de faire valoir, au besoin, ses raisons lui-
 même et qu'il n'admettait pas et qu'il
 n'y avait pas besoin d'ingérence étrangère.

Des quelques symptômes plus littéraires que politiques
 qui se sont manifestés sporadiquement par les
 plumes de quelque poète et de quelques maîtres
 d'école peu équilibrés contrastent avec l'attitude
 de la population tessinoise en général.
 Quant au petit groupe nationaliste italien,
 composé de quelques journalistes bruyants
 et peu considérés et de quelques écrivains neu-
 rasthéniques peu d'accord entre eux, il
 n'a, pour le moment à peu près aucune
 influence et ce n'est certes pas lui, quoiqu'
 on en dise, qui a décidé du moment
 de la guerre de Tripolis qui a été déterminée
 par l'incident d'Agadir et par la crainte,
 qu'en la retardant encore, une autre
 puissance ne prenne possession de cette
 côte importante pour la situation de
 l'Italie dans la Méditerranée.

En revenant aux manuels, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai chargé Mr. Hardy de poser au Cabinet de Mr. Credaro, Ministre de l'Instruction publique les questions suivantes que je fais suivre des réponses.

1°. Tout livre dont on se sert dans les écoles du Gouvernement ou autres établissements parifiés est-il soumis à la commission des textes?

Réponse. Pour toutes les écoles (élémentaires, secondaires etc.): Il n'y a pas au Ministère une Commission ou un bureau qui soit chargé d'approuver les textes. Il y a un "inspectorat" qui a la vigilance en cas de réclamation.

2°. Tout livre approuvé par la Commission est-il prescrit dans les écoles ou est-ce seulement une approbation à toutes fins utiles?

Réponse. Pour les écoles élémentaires: Il y a dans chaque province une commission ad hoc (composée en grande partie de membres du Conseil provincial respectif) à laquelle doivent être présentés les livres pour l'approbation. La Commission approuve une liste. L'instuteur est libre dans le choix.

Pour les écoles secondaires (lycées (gymnases) écoles techniques etc.). Chaque professeur propose le livre qu'il veut adopter au Conseil des professeurs de l'école respective (sans examens de la part de commissions, sauf toujours, dans les cas de réclames, l'examen de la part de l'inspectorat).

3.° Quelle est la signification pratique de l'expression: „ad uso delle scuole“?

Réponse. Cela n'a aucune signification.

4.° Le Gouvernement et les Municipalités prescrivent-ils des livres dans les écoles ou chaque professeur est-il libre de se servir des livres prescrits ou d'employer des synopsis etc.?

Réponse: déjà donnée plus haut.

Tout ce qui précède ne concerne en rien les écoles militaires ou navales qui dépendent du Ministère de la Guerre et de la Marine et dans lesquelles le Ministère de l'Instruction publique n'a rien à voir.

Quant aux écoles militaires voici les renseignements obtenus par l'entremise d'une personne à moi dévouée qui les a eues de source compétente et sûre: „Je puis affirmer avec sûreté et d'une

Légation de Suisse
en Italie.

Rome, le

- manière indiscutable et facilement contrôlable que
- a) à l'école de guerre il n'y a pas de texte de géographie mais seulement des sinopsis dans lesquelles il n'y a point le passage incriminé (du Dumd)
 - b) à l'école de Modène on se sert aussi de sinopsis et celles-ci de même ne contiennent aucune remarque comme celle qui est incriminée;
 - c) les écoles d'application d'infanterie se servent également des mêmes sinopsis qu'à Modène.
 - d) que le passage cité est probablement une petite invention malicieuse qui certes ne saura ni maintenant ni jamais troubler les rapports si cordiaux basés sur la psyché même des deux peuples laborieux et sérieux.

À l'Académie navale, 1^{re} année on se sert comme texte de géographie du manuel Forena qui est innocent. Dans les autres classes on se sert de sinopsis.

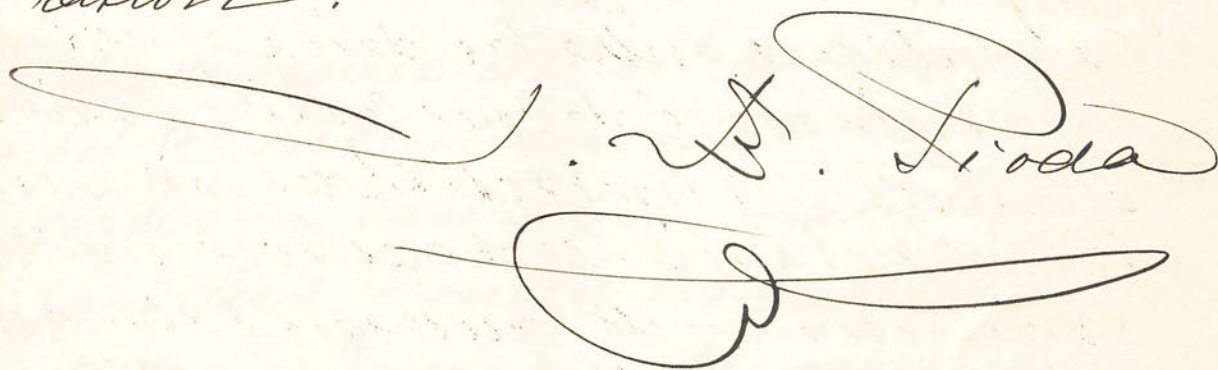
Vous trouverez peut être, Monsieur le Président,
 que je me suis trop étendu sur le sujet.
 Pour ma justification je dirai que je mesure
 dans son étendue la responsabilité du
 Conseil fédéral et par dérivation celle qui me
 concerne et partant j'ai voulu vous exposer
 ma manière d'envisager la question telle
 qu'elle me résulte de ma longue expérience
 du pays et des renseignements actuels.
 Ma mission est de contribuer de toutes mes
 forces à maintenir et, si possible, à resserrer
 les bons rapports entre mon pays et l'Algérie.
 Un exposé aussi objectif, sérieux et consciencieux
 que possible des questions qui concernent
 les relations entre les deux pays, tel que
 je me suis efforcé de vous le faire, doit servir à
 éliminer des inexactitudes voir même des
 faussetés et à voir les choses avec meilleure
 connaissance de cause, en obtenant ainsi
 qu'il ne se crée pas une situation qui
 pourrait nuire aux bons rapports entre les
 deux pays entre lesquels des intérêts étrangers
 ont déjà réussi à semer certaine méfiance
 qui a pour conséquence de faire dépenser,
 à mon avis bien inutilement, de part et
 d'autre, des millions et des millions en œuvres

militaires défensives.

Je compte être à Berne dans le courant de l'après-midi de lundi prochain, 28^e et je serai à votre disposition, Monsieur le Président, pour compléter, au besoin, oralement, ce rapport et pour avoir vos instructions.

Je resterai quelques jours à Berne et me rendrai ensuite à Locarno et d'où le 8 novembre je partirai pour Milan et Rome où je serai le 10.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très-haute considération.

 G. Loda

Mon adresse à Berne sera
Kirchenfeldstrasse 68
chez Mr. le Prof. Balli